

# LE PAM

# C'est quoi ?

Janvier 2025



# Pôle de coopération des Acteurs de la filière Musicale en Région Sud & Corse

La vitalité musicale de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se traduit par de nombreuses initiatives portées par une véritable diversité d'acteurs. Le Pôle de coopération pour les Acteurs de la filière Musicale en Région Sud & Corse fédère cette filière dans son ensemble.

En effet, les adhérents du PAM représentent les métiers de la filière musicale dans leur plus grande diversité, allant de la création à la diffusion, en passant par la production phonographique, l'édition musicale, la distribution, l'innovation - numérique, la formation...



# Les acteurs représentés

Lieux de diffusion - Petites structures de diffusion, cafés-concerts & organisateurs sans lieu fixe - Lieux pluridisciplinaires - Locaux de répétitions - Festivals - Producteurs phonographiques & Labels indépendants - Studios d'enregistrements - Editeurs musicaux, gestionnaires de droits - Producteurs de spectacle - Entrepreneurs de spectacle - Tourneurs, bookers - Managers - Ressource, formation, conseil Innovation et numérique - Audiovisuel - Médias - Distributeurs (physique, numérique), Disquaires indépendants, librairies musicales

Spectacle vivant  
Musique enregistrée  
Edition musicale

Média

Innovation numérique  
Formation Conseil





# Les objectifs du PAM

Animation de la filière

Représentation du  
territoire

Du national à l'international

Aide à la structuration  
professionnelle

Appui aux territoires

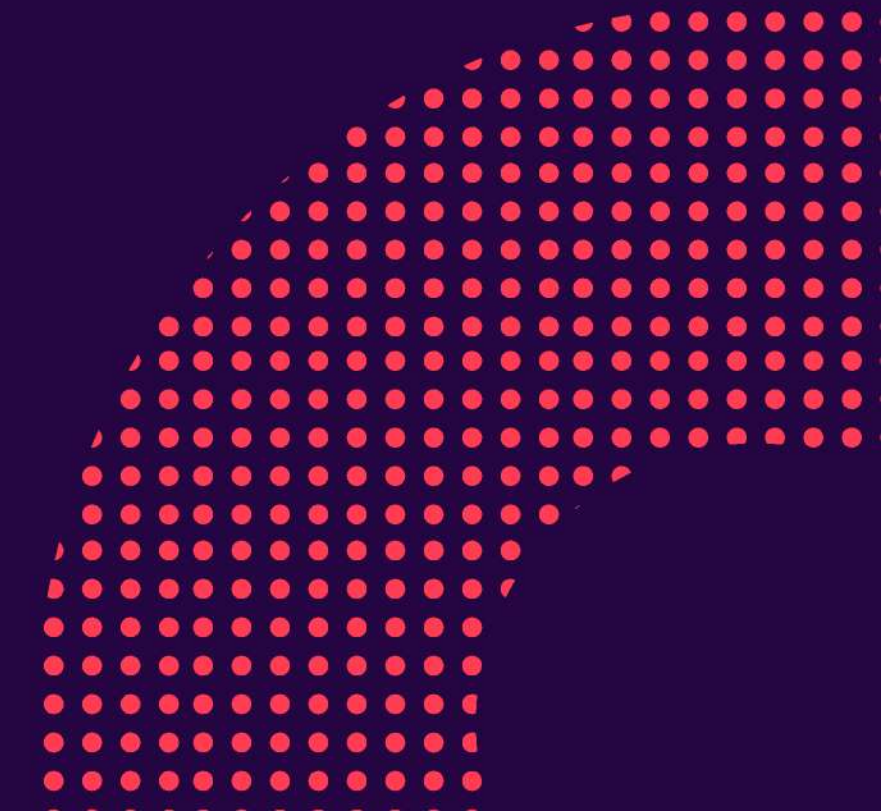
Soutien aux artistes et  
opérateurs

Développement des  
publics

Coopérations regionales,  
nationales et internationales

Parcours  
d'accompagnement  
d'artistes

Médiation - Prévention



## Le PAM permet

De désenclaver un ensemble d'acteurs relativement dispersés, qui à travers le Pôle, se nourrissent les uns des autres.

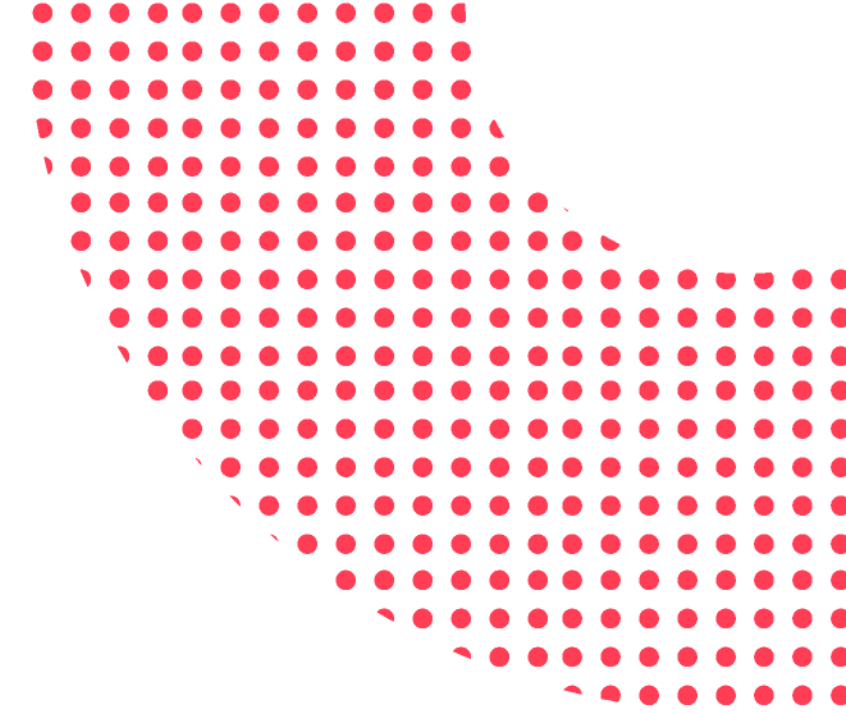
## Globalement le PAM

Décline son action à travers des missions d'appui, d'information, d'animation, d'observation, de valorisation et d'expérimentation. Ainsi, le PAM accompagne les initiatives, les porteurs de projets et participe des politiques publiques. Il expérimente de nouvelles solutions collectives. Il valorise la filière musicale et l'ensemble de l'écosystème créatif sur lequel elle s'appuie.

## Sans perdre de vue les finalités suivantes

Affirmer une culture de la diversité - Structurer de façon démocratique le secteur - Développer l'emploi et soutenir les porteurs de projets - Amplifier les coopérations locales et globales au sein de la filière - Anticiper les mutations politiques, sociales, économiques, artistiques et technologiques.

# Les missions du PAM

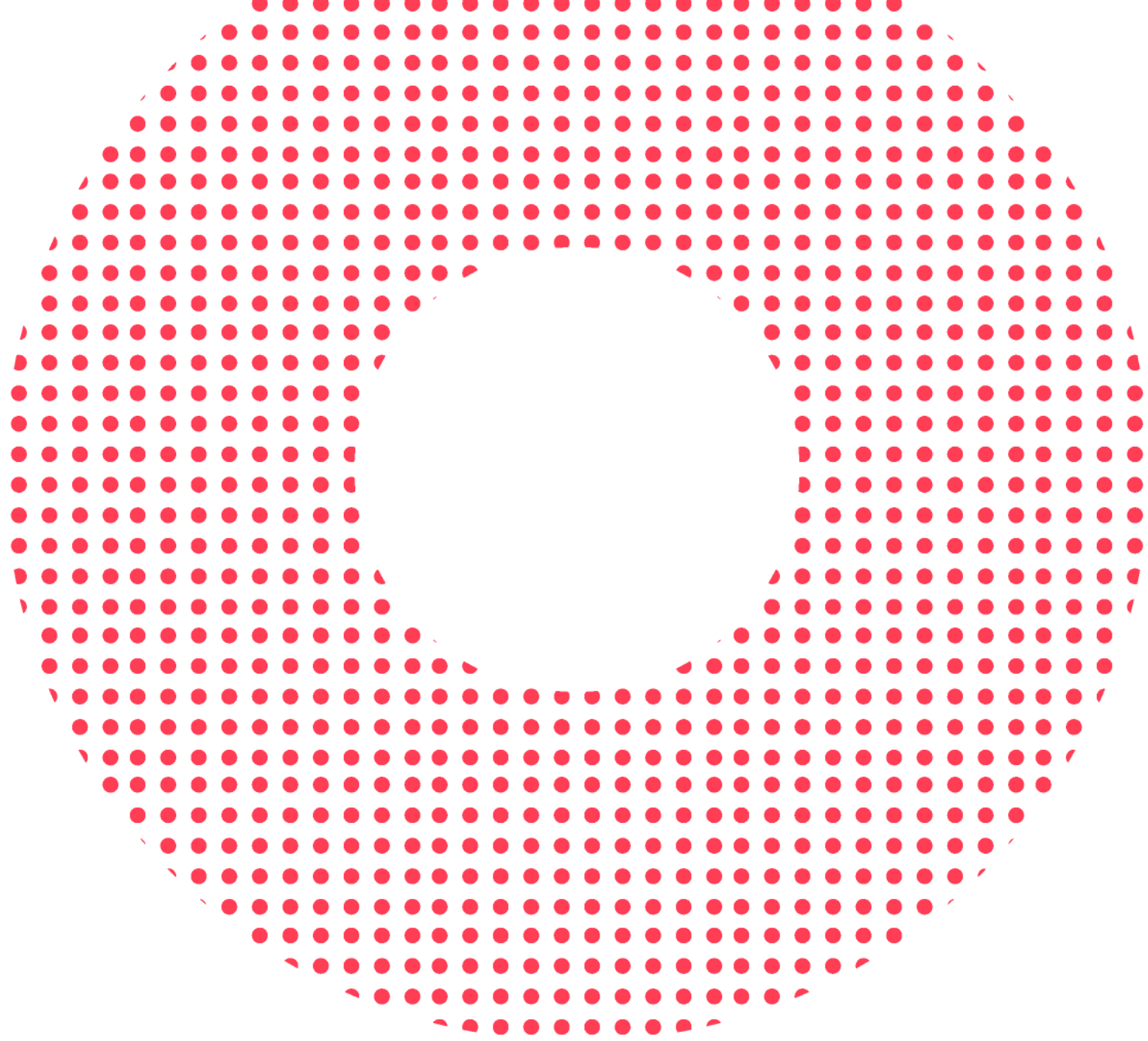




# Un réseau de compétences et partenaires

Depuis sa création en 2017, le Pôle de coopération des Acteurs de la filière Musicale en Région Sud & Corse se définit comme un « réseau de compétences » structuré et coopératif qui cherche à renforcer la diversité des initiatives musicales et à renforcer une culture de la coopération. C'est un outil de coopération entre acteurs culturels qui permet d'envisager des mutualisations, de participer à la co-construction des politiques publiques et de valoriser les acteurs dans leurs compétences et leurs complémentarités. Le PAM est missionné par le Conseil Régional Provence-Alpes Côte d'Azur, la Drac, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône et la Ville de Marseille. Il est un soutien au développement national et international des structures et de leurs artistes.





# Pourquoi Adhérer?

L'adhésion au PAM est ouverte à toutes structures de droit privé ou public portant une activité dans le champ de la filière musicale en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur quel que soit leur statut (association, entreprise, coopérative...)

L'adhésion au PAM se fait en fonction de l'activité principale de la structure. Cette première entrée a pour intérêt de permettre à notre association d'être représentative de la diversité de notre écosystème.

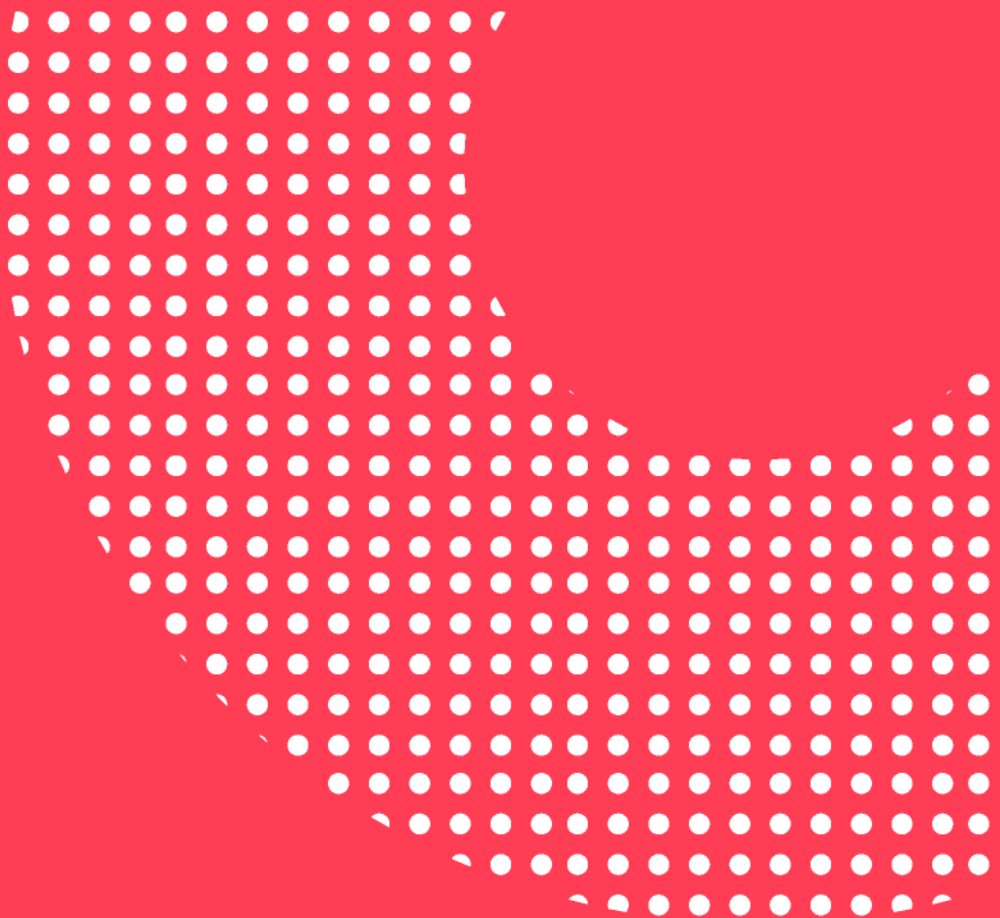
# Nouvel adhérent ?

Adhérer au PAM, c'est adhérer à l'action collective de l'association autour de son projet. Vous avez décidé de nous rejoindre, merci de nous transmettre votre demande d'adhésion accompagnée des documents demandés. Le dossier est soumis à validation du Conseil d'administration. Dès lors qu'il est accepté, vous pourrez rejoindre notre réseau. Le règlement de la cotisation annuelle finalise le processus.

# Adhérent - vos avantages

## 1- Communication des activités des adhérents :

- > Newsletter 1 fois par semaine aux adhérents avec toutes les actus adhérents, actus filière et offres d'emploi
  - > Newsletter 1 fois par mois envoyée à plus de 12.000 professionnels et institutionnels (en régional, national et international)
  - > Présence de votre structure sur notre site internet :
    - rubrique « actualités des adhérents » <https://www.le-pam.fr>
    - page « nos adhérents » <https://www.le-pam.fr/-Nos-adherents>
  - > Présence de votre structure sur notre catalogue des adhérents distribué à l'ensemble des professionnels que nous croisons sur les festivals, salons professionnels, rencontres professionnelles... (en régional, national et international)
  - > Relais de vos activités sur nos réseaux sociaux (Facebook, instagram...)
  - > Pour les labels : écoute de vos productions phonographiques sur notre soundcloud <https://soundcloud.com/pampolesud>
- Présence de vos productions phonographiques en home page de notre site internet



## 2- Rendez-vous réguliers :

- > "Apéro conseils" bimestriels
  - > Groupes de travail
  - > Forum annuel
- > Rencontres territoriales
  - > Webinaires ponctuels





# Adhèrent - vos avantages

## **3- Possibilité de proposer des artistes en émergence :**

- Dispositif Quart2Tour (Tournée en région - Lieux de diffusion et festivals)
- Sélection des iNOUÏS du Printemps de Bourges en région

## **4- Scènes showcases pro proposées sur des évènements tels que le MaMA et les Bars en Trans**

## **5- Rendez-vous conseils selon vos besoins dans le cadre des appels à projets "Contrat de filière"**



Conseil d'administration

21 MEMBRES

# L'ÉQUIPE



Direction

OLIVIER GALAN



Administration

ANNIE COPPIN



Animation Réseau

ARTHUR LACUBE



Communication

MANAR AL MOUADMANTI



# Contact

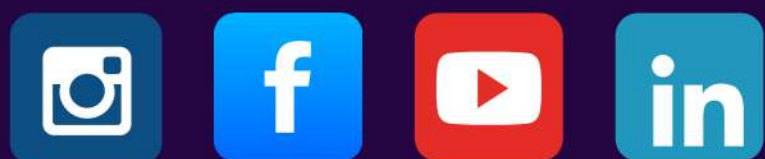


Pour toute information

[www.le-pam.fr](http://www.le-pam.fr)

<https://www.facebook.com/@pampolesud/>

[https://www.instagram.com/pam\\_regionsud/](https://www.instagram.com/pam_regionsud/)



Téléphone

04 91 52 81 15

Email

[direction@le-pam.fr](mailto:direction@le-pam.fr)

Adresse

16 Rue du Jeune Anacharsis  
13001 Marseille